
DECRET N° 71-54 /PC.

du 30 Mars 1971

portant nomination du Chef de l'Arrondissement de DOME.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU la Loi n°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n°304/PC/DAI. du 26 août 1965, fixant les attributions des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n°305/PC/CAB. du 26 août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;

D E C R E T E :

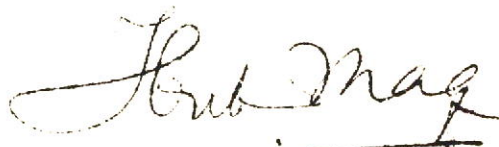
Article 1er..- M. Antoine SOSSA, Commis Auxiliaire, en service à la Sous-Préfecture de Ouidah, est nommé Chef de l'Arrondissement de DOME.

Article 2..-Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

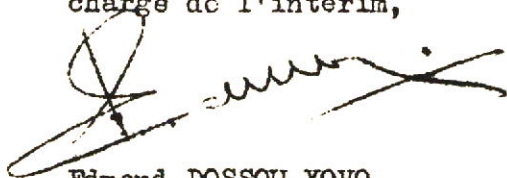
Fait à COTONOU, le 30 Mars 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour Le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Education Nationale
chargé de l'intérim,



Hubert MAGA



Edmond DOSSOU-YOVO

Ampliations:

PCP 6 -SGG 4 - HCI/DAI 10 - Gde Chanc.1 - CS 6 - IAA-DCCT-DEP-DGAJL-
Dtion Stat 5 - DN 2 - Ministères 11 - IGF-DB-DC-CF-Solde 6 - Trésor 4 -
DFP+Dtions 6 - DGF 5 - DI 8 - Préfectures 2 - S/Préfectures 3 -
Intéressé 1 - JORD 1 -